

Séance du 20 décembre 2017

L'an 2017 et le 20 décembre, 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BEILLÉ, régulièrement convoqué le 14 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire.

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, M. PASQUIER Philippe, M. CHAUVIRÉ Florent, Mme BOUIJOUX Claudine, M. LEROYER Emmanuel, Mme MARCHAIS Thérèse.

Excusés : M. POISSENOT Bruno, Mme TORTEVOIX Marie-Claude, M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault, M. HENRY François, M. THUAU Johnny,

Absents : M. ROCHER Guillaume, Mme THÉBAULT Sabrina,

Pouvoir : M. POISSENOT Bruno à M. PASQUIER Philippe
M. DE CALONNE D'AVESNES à M. LANDEAU Christian

A 19h00,

Constatant la présence de 6 membres du Conseil sur 13 membres convoqués,

Considérant que le quorum n'est pas atteint,

La réunion de Conseil municipal est reportée au 11 janvier 2018.